

Travaux

Réponse au postulat de M. Stéphane Michel « Pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne »

Rapport-préavis N° 2014/80

Lausanne, le 20 novembre 2014

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de M. Stéphane Michel intitulé « Pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne », déposé le 1^{er} juin 2010¹ et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 12 avril 2011².

2. Rappel des éléments du postulat

Le postulant décrit les différentes actions entreprises en ville de Lausanne pour la promotion et le développement de la marche à pied. Il mentionne notamment le travail effectué dans le cadre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) pour une prise en compte de la mobilité douce dans la planification et le développement de la ville. Il évoque également les actions ponctuelles telles que le projet « m2 le 1^{er} km », développé en collaboration avec les Ligues de la santé, visant à favoriser l'usage de la mobilité douce dans les déplacements urbains.

Le postulant demande à la Municipalité « *d'aller plus loin en proposant des mesures supplémentaires destinées à promouvoir la mobilité piétonnière auprès de la population lausannoise ainsi que de nos visiteurs* ». Pour ce faire, il souhaite que l'Administration prenne des mesures destinées à :

- 1) développer les itinéraires piétonniers, leurs relations avec les réseaux de mobilité douce en cours d'étude et avec le réseau des transports publics ;
- 2) favoriser la marche à pied, au travers du site Internet de la Ville, en proposant des moyens qui permettraient de connaître les temps de déplacements approximatifs d'un endroit à un autre de la ville ;
- 3) favoriser, par la création d'une carte piétonnière, l'utilisation des itinéraires permettant de se déplacer à pied d'un endroit à un autre de la ville, tout en proposant des itinéraires touristiques piétonniers valorisant les richesses et la beauté de la ville. A terme, la carte et le site pourraient être disponibles sous la forme d'une application pour Smartphones ;
- 4) donner l'occasion et inciter la Ville à négocier avec des privés davantage de servitudes afin de permettre au grand public de passer à des endroits privés.

¹ BCC 2009-2010, II, p. 695

² BCC 2010-2011, II, pp.796-797

3. Réponse de la Municipalité

La Municipalité répond comme suit aux différentes demandes du postulant :

3.1 Développement des itinéraires piétonniers

La Municipalité rappelle que le développement du réseau piétonnier fait partie de ses préoccupations depuis de nombreuses années. En effet, qu'il s'agisse du Plan directeur communal (PDCom) de 1996 ou de sa nouvelle version, actuellement en cours de révision, le piéton est prioritaire dans la hiérarchie des modes de déplacement. De plus, la création en 1998 du poste de délégué piéton a renforcé cette volonté d'accorder une place privilégiée aux piétons dont la thématique est, depuis lors, prise en compte dans l'étude et la réalisation des projets d'aménagements de l'espace public. Ce poste, initialement octroyé à 50% et rattaché au Service d'urbanisme, a évolué sous l'impulsion du directeur des Travaux pour passer à 100%. Il a ensuite été transféré au Service des routes et de la mobilité, ce qui a contribué à renforcer l'attention plus particulière accordée à cette thématique. Par ailleurs, l'adoption du rapport-préavis N° 147/2000 « *Pour la sécurisation des piétons en ville de Lausanne* »³, qui réservait CHF 2'400'000.- pour la création de nouvelles traversées piétonnières et celle du préavis N° 2011/7⁴, qui mobilisait une somme avoisinant CHF 13'000'000.- destinée à couvrir le financement des études et la réalisation des mesures de mobilité douce prévues dans le cadre du PALM 1^{ère} génération, sont autant de mesures qui confirment l'importance accordée à la problématique piétonnière.

Le PDCom en révision confirme la politique d'aménagement du territoire en y identifiant les enjeux et les orientations. Il consacre un chapitre à la mobilité douce et donc, à la marche à pied comme mode de déplacement. Dans le but de favoriser et d'améliorer les déplacements à pied, le PDCom en révision a choisi de ne pas illustrer sur une carte les itinéraires piétonniers, mais plutôt d'identifier les grands axes piétonniers verticaux et horizontaux en soulignant les endroits qui comportent une « cassure » (à cause d'obstacles naturels, d'une voie ferrée ou de l'autoroute). Dès lors, des projets de franchissement (passerelles et ascenseurs) devront être mis en place, non seulement pour assurer les connexions entre les axes piétonniers, mais aussi pour faciliter l'accès aux interfaces des transports publics. Le PDCom en révision se fixe aussi pour objectif de renforcer la marche à pied dans les quartiers et comme mode de déplacement pour se rendre à l'école. De plus, il vise à améliorer la cohabitation dans le même espace entre les piétons et les autres modes de déplacement « doux », notamment les vélos.

La Ville souhaite également préciser qu'elle accorde de l'importance au développement d'itinéraires piétonniers de qualité. A ce titre, l'exemple de la « promenade de la Ficelle », anciennement appelée la « coulée verte », est une promenade piétonne qui a été proposée lors des travaux du m2 et a été inscrite dans le préavis N° 2005/78 portant sur la construction des aménagements d'espaces publics aux abords des stations du m2 et sur le réseau 08. Le montant de ce préavis était de CHF 21'000'000.- dont CHF 4'700'000.- ont été alloués pour la construction de la couverture de la tranchée du m2 entre le pont du Liseron et la nouvelle station Délices. Cette promenade est, depuis son inauguration en septembre 2008, fort appréciée des lausannois et des touristes de passage dans la région. Citons également l'insolite Sentier du renard⁵. Inauguré en avril 2007, ce parcours piétonnier propose de suivre la Vuachère et de parcourir la ville du nord au sud, soit de Praz-Séchaud jusqu'à la Tour Haldimand.

Comme souligné précédemment, dans le cadre de la première étape du PALM et du préavis N° 2011/07, de nombreuses mesures en faveur du développement du réseau de la mobilité douce (piétons et vélos) ont été prévues pour un montant global avoisinant les CHF 13'000'000.-. Ces premiers investissements vont permettre de mettre en place une multitude de projets tels que de

³ BCC 2000, II, pp. 563 et ss.

⁴ BCC 2010-2011, II, pp. 896 et ss.

⁵ <http://www.lausanne-tourisme.ch/infos/lausanne-en-bref/une-visite/se-balader/vuachere.html>

nouvelles traversées piétonnes, la création de liaisons de mobilité douce verticales (ascenseurs) et horizontales (passerelles, passages inférieurs), de nouvelles zones piétonnes, des mesures d'amélioration des cheminements piétonniers et d'accessibilité aux interfaces des transports publics (rampes, abaissement et bancs adaptés aux personnes à mobilité réduite, balisage tactilo-visuel) ou encore une campagne d'optimisation de l'éclairage public sur les itinéraires de mobilité douce.

Ainsi, pour ne citer que quelques projets identifiés dans le PALM 2007, la création d'un passage inférieur, en phase de finalisation, favorisera la perméabilité piétonne nord-sud entre le quartier de Tivoli et la plateforme de Sévelin. La passerelle du Martinet⁶ sera, quant à elle, construite entre 2014 et 2015. Cette dernière s'inscrit dans un itinéraire est-ouest de mobilité douce situé au sud des voies CFF et planifié dans le cadre du PALM et du Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL). Cet itinéraire a pour objectif de relier, à terme, la gare halte de Prilly-Malley à la gare de Lausanne. Entre 2011 et 2013, quinze nouvelles traversées piétonnes ont été réalisées sur les axes à orientation trafic. De plus, huit autres sont en cours de réalisation en 2014 et six nouvelles traversées seront encore mises en place dès 2015.⁷ A ce titre, citons la récente réalisation d'une traversée piétonne sur l'avenue de Provence qui permet de relier le chemin de Malley avec celui de la Colline, où de nouvelles habitations ont vu le jour. Le relevé d'un comptage piétons effectué en septembre 2014 montre déjà l'utilité et la nécessité de proposer une traversée piétonne à cet endroit. L'ensemble de ces projets conduit donc à une amélioration tant de l'offre que de l'accessibilité en matière de déplacements et d'itinéraires piétonniers en ville de Lausanne. D'autres améliorations suivront avec l'exécution de la seconde génération du PALM dont les mesures ont été très bien notées par la Confédération, et cela en partie grâce à son volet sur la mobilité douce.

Citons encore l'étude de M. Pierre Corajoud sur « les déplacements piétonniers verticaux à Lausanne »⁸. En effet, souhaitant améliorer l'offre d'accessibilité en ce qui concerne les déplacements piétonniers verticaux, la Ville a mandaté M. Pierre Corajoud en vue d'identifier des lieux problématiques dans les itinéraires piétonniers fréquemment utilisés. Sur la base d'un certain nombre de critères, ce mandat a permis de mettre à jour seize secteurs à Lausanne où il serait pertinent d'envisager une liaison verticale. Ce travail a par la suite servi de référence pour les mesures du PALM 2012 consacrées à la mobilité douce et à ses liaisons verticales. En l'espèce, il s'agit des mesures 4d.CL.129 « Colline-Montelly », 4d.CL.132 « Sévelin-Sébeillon », 4d.CL.134 « Vallon-m2 (CHUV) » et 4d.CL.135 « Mon-Repos-Ours (Perdonnet) »⁹.

Dans le cadre des Axes forts de transports publics urbains (AFTPU), il a été prévu d'améliorer la qualité des déplacements multimodaux à travers la ville en modifiant les interfaces des stations des transports publics. L'intégration des AFTPU crée l'opportunité de réaménager les espaces qu'ils traversent et repose la question de l'importance à donner à chaque mode de déplacement. Cette vaste opération permettra ainsi de redéfinir l'espace public en améliorant la cohérence des axes de circulation et de leur contexte urbain afin d'offrir un espace public de qualité, attractif et confortable pour les piétons et l'ensemble des usagers.

3.2 Développement d'un outil informatique

Au sujet de la mise à disposition de moyens informatiques permettant de connaître les temps de parcours d'un point à un autre en ville de Lausanne, il est important de souligner que de nombreuses applications, utilisables à Lausanne et dans le monde entier, existent déjà sur le marché (par exemple avec *Googlemap*, *TomTom* et plus récemment *Isoscope*). Par ailleurs, un cheminement piétonnier est souvent aléatoire car assujéti à la volonté et au désir de flânerie de tout un chacun. Dès lors, le développement d'une nouvelle application Internet de la Ville n'apporterait aucune plus-value par rapport aux produits existants. De plus, compte tenu de la rapidité à laquelle ces technologies évoluent, il serait difficilement envisageable de les tenir à jour.

⁶ Préavis N° 2014/21 « Malley – Sévelin - PALM, mobilité douce, passerelle du Martinet ».

⁷ Selon l'état des mesures du PALM 2007, Service des routes et de la mobilité, section des aménagements urbains – état au 18 juillet 2014.

⁸ « Etude des déplacements piétonniers verticaux à Lausanne », Pierre Corajoud, mars 2011.

⁹ Le descriptif de chaque mesure PALM se trouve en annexe 1.

3.3 Mise en valeur d'itinéraires touristiques piétonniers

S'agissant de la mise en valeur d'itinéraires touristiques piétonniers en ville de Lausanne, une offre conséquente, à l'intention aussi bien des adultes que des enfants, existe déjà sous forme de plans de ville avec des descriptifs de sites à découvrir, de tours de ville à pied, de balades audio-guidées, de promenades thématiques, de chasses au trésor ludiques. Ces itinéraires thématiques sont présentés sur le site Internet www.lausanne-tourisme.ch¹⁰ et sont également à disposition dans les bureaux d'info cité ainsi que dans les commerces sous forme d'ouvrages.

Précisons que M. Pierre Corajoud a proposé à l'office du tourisme différents itinéraires de balades¹¹ tels que les balades de l'Ouest lausannois¹², la balade de bancs en bancs ou encore la balade des panoramas qui propose de découvrir les dix plus beaux endroits de la ville.

Rappelons encore la thématique des promenades paysagères qui a été développée dans le cadre de la révision du PDCom. Celle-ci vise à planifier des itinéraires de découverte du paysage lausannois en révélant les richesses géographiques, en mettant en réseau les grands parcs de la ville et, enfin, en mettant en valeur le patrimoine naturel et bâti de la ville. Ces itinéraires ne répondent pas à des objectifs de fonctionnalité mais sont destinés à la flânerie et à la découverte. Tout en valorisant ces itinéraires, la Municipalité veille toutefois au respect des exigences suivantes en la matière :

- ne pas accroître la pression sur des zones naturelles, telles que les forêts, en ajoutant des cheminements qui sont déjà très nombreux à Lausanne. En effet, on observe une très forte pression sur ces zones de forêts urbaines qui sont pratiquement toutes stratégiques au niveau de la biodiversité urbaine ;
- veiller au respect de l'interdiction de lâcher les chiens sur lesdits itinéraires, surtout en fin de journée et la nuit, notamment dans les parcs et les forêts, pour éviter la formation de nouveaux passages transversaux qui dégarnissent les sous-bois, allant même jusqu'à empêcher toute régénération naturelle ;
- éviter d'éclairer systématiquement les promenades (à l'inverse des passages piétonniers de mobilité douce) pour ne pas perturber la faune sauvage urbaine.

Enfin, dernier projet en date, *Art en ville* propose de partir à la découverte de plus de 70 œuvres d'art exposées sur l'espace public lausannois. Accessible gratuitement sur des plans imprimés (auprès de Lausanne Tourisme et info cité) ou via Internet (www.art-en-ville.ch), ce guide offre la possibilité de composer soi-même son propre musée à ciel ouvert.

3.4 Création d'une carte piétonnière

Quant à la création d'une carte piétonnière, un exemple de ce type a été réalisé en 1999, avec la carte lacet. Ce fascicule, illustrant les nombreux avantages d'un déplacement à pied, présentait sous la forme d'une carte de manière schématique mais très détaillée les temps de déplacement entre une multitude d'endroits de la ville (centre et périphérie). Accompagnée d'une campagne de publicité conséquente dans les journaux et via le réseau d'affichage en ville, cette démarche s'était avérée être un très bon outil de communication et de promotion de la marche à pied. Toutefois, de nombreuses critiques avaient été émises à propos de la justesse des indications fournies, principalement en raison de l'absence de prise en compte de la problématique de la pente dans le calcul des temps de parcours.

¹⁰ Disponible gratuitement sur le site de Lausanne Tourisme et bientôt disponible en cinq langues sur l'application *Lausanne City-guide*.

¹¹ Annexe 2 et sur <http://www.lausanne.ch/lausanne-en-bref/lausanne-un-portrait/une-visite/se-balader/itineraires.html>

¹² <http://www.lausanne.ch/lausanne-en-bref/lausanne-un-portrait/une-visite/se-balader/itineraires.html> ou sur <http://www.ouestlausannois.ch/Default.asp?MyMenuClic3=1&PersNum=0&NewsNum=1175775135&ModNum=1655350718&Objet=News>

En 2008, en collaboration avec les Ligues de la santé, une seconde approche a été développée lors de la mise en service du métro m2. Chacune des stations du métro s'était ainsi vue équipée d'une carte d'isochrone présentant les lieux atteignables à pied en 5, 10 ou 15 minutes. Cette démarche a permis de révéler le potentiel de la marche à pied, en relation avec ce nouveau réseau de transports publics.

Dans la même optique, mais avec une approche différente, une étude de l'accessibilité piétonne des futurs arrêts de la ligne de tram t1 (reliant la gare de Renens à la place de l'Europe) a été développée cette année sur une partie du tronçon, soit entre les arrêts Galicien et le pont Chauderon. Ce travail a permis de mettre à jour les endroits comportant des difficultés d'accès dont les améliorations seront réalisées avant l'arrivée de cette nouvelle ligne de transport public.

De plus, un recensement complet des passages pour piétons non régulés a été effectué cette année dans le but d'améliorer la sécurité des piétons dans leur déplacement à travers la ville. Une base de données a ainsi pu être constituée en répertoriant et en évaluant les indices de sécurité et de confort des traversées non régulées en tenant compte d'une multitude de caractéristiques différentes.

Enfin, soulignons que la Ville accorde une place particulière à la problématique des personnes à mobilité réduite (PMR). En effet, dans ses projets d'aménagement et d'installation de mobilier urbain, la Ville cherche le plus souvent à prendre en compte la particularité des PMR. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'a été créé le Groupe d'accessibilité piétonne (GAP). Instaurée à la fin 2012, cette entité regroupe différents services de la Ville et diverses associations représentant les usagers piétons, et plus particulièrement les personnes à mobilité réduite. Cet organe est consulté sur certains avant-projets en lien avec la question de la mobilité piétonne ou sur des sujets relatifs à la qualité des espaces publics. Pour preuve que cette thématique occupe une place importante dans la politique d'aménagements des espaces publics, citons le nouveau banc *Lausanne*, développé par le service d'architecture. Une dizaine d'exemplaires de ce banc ont déjà été installés en Ville (place de l'Ours, rue du Bugnon, chemin du Devin, route du Pavement) et semblent être appréciés par la population. La particularité de ce banc est qu'il répond aux attentes et aux besoins des PMR en matière d'assise, à savoir un dossier relativement droit, des accoudoirs pour l'aide à l'assise et une hauteur relativement élevée afin de faciliter son usage.

3.5 *Négociation des servitudes avec les propriétaires privés*

Concernant la négociation de servitudes avec les privés, la Municipalité précise qu'elle est très attentive à toutes les opportunités qui s'offrent à elle pour améliorer les itinéraires de mobilité douce. Il n'est ainsi pas rare que des propriétaires soient abordés, entre autres dans le cadre de projets de réaménagement du domaine public ou de révision de Plans partiels d'affectation (PPA), afin de négocier certaines servitudes de passage public, voire même la cession d'une portion de terrain privé pour permettre, par exemple, la mise en place d'un trottoir ou la création d'un cheminement pédestre, à l'exemple du Sentier du renard. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, la récente modification du plan de quartier Croix-d'Ouchy - Hôtel Royal Savoy a permis de négocier une servitude de passage, créant ainsi une nouvelle liaison piétonne entre l'avenue d'Ouchy et la coulée verte. De plus, il arrive également parfois que dans le cadre de mise à l'enquête de bâtiments privés, la Ville profite de cette occasion pour, par exemple, négocier la création d'un trottoir comme ce fut le cas l'année passée au chemin des Roches au droit du nouvel immeuble N°1. De plus, dans les faits, de nombreux itinéraires piétonniers sont actuellement empruntés par les habitants dans leur quartier, sans que ceux-ci soient formellement d'usage public. L'officialisation de ces itinéraires, avec établissement de servitudes publiques, n'est pas recommandée de manière généralisée. En effet, en voulant légaliser ces habitudes, le risque encouru serait que certains propriétaires concernés refusent d'entrer en matière et décident de fermer les cheminements. De ce fait, à l'heure actuelle, la solution privilégiée reste celle de travailler au cas par cas, selon les besoins identifiés et en profitant des opportunités.

4. Conclusion

Compte tenu des éléments qui précèdent, la Municipalité propose de poursuivre la pratique actuelle de développement du réseau de mobilité douce, que ce soit par le biais des servitudes et de la création de nouvelles liaisons en fonction des diverses opportunités qui se présentent (les chantiers, les révisions des PPA, les projets AFTPU et PALM). Enfin, la révision du Plan directeur communal, qui arrive bientôt à son terme, apportera les éléments de base visant à encore améliorer le déplacement piétonnier en ville de Lausanne.

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2014/80 de la Municipalité, du 20 novembre 2014 ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Stéphane Michel « Pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

Daniel Brélaz

La secrétaire adjointe :

Sylvie Ecklin

Annexes :
1. Descriptif de chaque mesure du PALM
2. Exemple d'une balade de M. Pierre Corajoud